

AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-CM20170921_28-DE
Regu le 27/09/2017



EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE 2016

Préambule	3
I. Synthèse de l'année 2016	3
I.1. Les chiffres clés	3
I.2. Les indicateurs de performance	4
I.3. Les faits marquants de l'année	4
II. Indicateurs techniques	6
II.1. Les usagers	6
II.1.1. Bilan usagers	6
II.1.2. Les indicateurs usagers	7
II.2. La production d'eau potable	8
II.2.1. Les équipements de production	8
II.2.2. La répartition des volumes prélevés	9
II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution	10
II.4. La distribution de l'eau potable	11
II.4.1. Les installations	11
II.4.2. Le réseau	11
II.4.3. Volume mis en distribution	12
II.4.4. Exploitation du réseau	13
III. Indicateurs financiers	18
III.1. Tarification et facturation	18
III.2. Réalisations budgétaires 2016	19
III.2.1. Section de fonctionnement	19
III.2.2. Section d'investissement	21
III.3. Perspective d'investissement à compter de 2017	22
III.4. L'état de la dette	23
Annexes	24

Annexe 1 : Etat de la dette

Annexe 2 : Rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Annexe 3 : Rapport de l'Agence de l'eau

PREAMBULE

Le service de l'eau potable est de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac sur l'ensemble de son territoire.

La collectivité a fait le choix en 2015 d'en déléguer sa gestion à la société Véolia Eau. Le contrat de délégation de service public a débuté le 1^{er} janvier 2016 et prendra fin le 31 décembre 2027. Son objet étant la gestion du service de production, de transport et de distribution de l'eau potable.

I. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

I.1. Les chiffres clés

6 504 abonnés desservis au 31 décembre 2016,
représentant une hausse de 2.5% par rapport à 2015.

Prix de l'eau potable : **2.11** €TTC/m³

702 795 m³ d'eau potable consommés,
soit une hausse de 2 % par rapport à l'année 2015.

879 562 m³ d'eau potable produits,
soit une diminution de 9.7 % par rapport à 2015.

2 réservoirs au sol et
2 châteaux d'eau

1 usine de traitement mise
en service en décembre 2015

Un rendement de **79.9 %**
soit une augmentation de 5 % par
rapport à 2015 et un indice de pertes
en réseau de **1.91** m³/km/j

308 km de réseaux de distribution
d'eau potable

2. Les indicateurs de performance

Thèmes	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2015	2016
Caractéristiques techniques du service	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	U	13426	13498
	-	Nombre d'abonnements	u	6340	6504
	-	Linéaire de réseau de distribution	Km	306	308
Prix	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€TTC/m ³	2.06	2.11
Indicateurs de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	80	100
	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%	100 Moissac 92 Lizac	100
	P104.3	Rendement du réseau de distribution d'eau potable	%	74.8 Moissac 72.3 Lizac	79.9
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	3.18 Moissac 1.04 Lizac	2.08
	P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	m ³ /km/j	2.99 Moissac 0.93 Lizac	1.91
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0.4 Moissac 0 Lizac	0.1
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	52%	60%
	P151.1	Taux d'occurrences des interruptions de service non programmées	/1000 abonnés	6.87 Moissac 40 Lizac	9.53
	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j	1	1
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues		oui	Oui
	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		12.24	9.39
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0.83 Moissac 1.84 Lizac	0.73
	P155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	0	0
Actions de solidarité et de coopération	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m ³	400	501

*indice pour les puits ayant un périmètre de protection

** indice ayant changé de mode de calcul cf. détail dans rapport ci-après paragraphe II.4.2

I.3. Les faits marquants de l'année

Général :

Au terme d'un appel d'offre, Le SIEPA a confié la gestion déléguée du service d'eau potable à VEOLIA Compagnie de l'Eau et de l'Ozone. Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de douze ans. Il était préalablement assorti d'une période dite de tuilage qui a permis au nouvel exploitant

d'accompagner la collectivité dans la mise au point et mise en service de la nouvelle usine de traitement d'eau potable

L'inauguration de l'usine s'est tenue le 5 avril 2016, en présence des élus institutionnels et locaux, des représentants des services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la presse locale, du groupement d'entreprises et de l'exploitant.



Elle a été suivie d'une demi-journée de portes ouvertes qui a permis aux habitants de Moissac et Lizac de visiter l'usine.

Réseau d'eau potable :

La société Véolia poursuit la campagne de suppression des branchements en plomb.

Le SIEPA Moissac-Lizac a renouvelé 417 m de réseau avenue Pierre Chabrié et 130 m rue des Abeilles.

L'ensemble des réservoirs et châteaux d'eau a été nettoyé en 2016.

Le rendement du réseau a augmenté passant à 79.9% (supérieur au seuil Grenelle 2).

Le nouveau contrat précise de nouvelles obligations de performance du réseau, parmi lesquelles un gain sur plusieurs années de l'indice linéaire des volumes non comptés.

Conformément aux dispositions de ce nouveau contrat 3 nouveaux compteurs de sectorisation télégérés ainsi que 15 prélocalisateurs à poste fixe ont été mis en place afin de mieux y appréhender les volumes de fuite.

Production d'eau potable :

Les essais de garantie ont été réalisés durant l'année 2016. De manière générale :

- Les caractéristiques de l'eau brute correspondent globalement aux valeurs moyennes attendues sauf certains points particuliers :
 - o Les valeurs maximums de turbidité et de concentration en Matières en Suspension (MES) sont supérieures aux valeurs max du domaine de garanti,
 - o Les valeurs maximums du paramètre COD dépassent parfois le COD maxi du domaine de garanti,
- La qualité de l'eau décantée est restée inférieure à 1 NTU conformément aux garanties,
- L'eau filtrée est conforme aux garanties,
- L'eau traitée de qualité potable durant toute la période
- Le bilan de fonctionnement est globalement satisfaisant et correspond aux engagements contractuels du constructeur.

Quelques insuffisances ont été mises en évidence lors d'épisodes de crues du Tarn (durant le chômage du canal), le principal souci étant l'insuffisance de capacité du compresseur de décolmatage. Le groupement d'entreprises qui a conçu les ouvrages effectuera les modifications nécessaires durant l'année 2017.

Les résultats du contrôle sanitaire montrent que la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, produite et distribuée sur la commune de Moissac est conforme aux normes en vigueur.

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. Les usagers

II.1.1. Le bilan usagers

Nombre et catégories d'usagers

Le nombre d'abonnés est de 6504 au 31 décembre 2016, ce qui représente 13 498 habitants desservis.

	2016
Nombre total d'abonnés	6504
Domestiques ou assimilés	6503
Autres que domestiques	0
Autre service d'eau potable	1

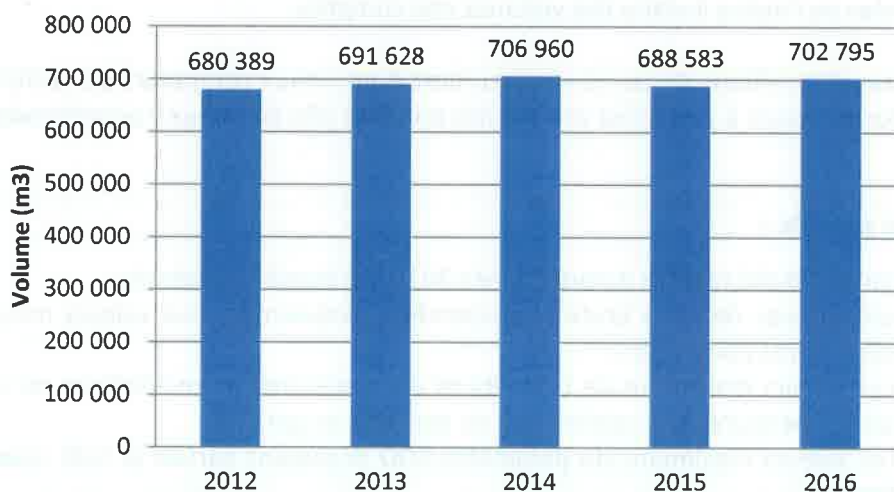
Evolution du nombre de clients



Le nombre d'abonnés a augmenté de 2.5% par rapport à 2015.

Volume consommé

VOLUME CONSOMME AUTORISE 365j



Le volume consommé est de 702 795 m³ pour 2016, il est en hausse de 2.1 % par rapport à 2015.

Corrélation entre volume d'eau vendu et nombre d'abonnés du service :

Globalement, depuis l'année 2010, le volume d'eau vendu par abonné a diminué progressivement passant d'environ 120 m³/an en 2010 à 104 m³/an en 2016.

En effet, les abonnés sont de plus en plus vigilants à leur consommation, les équipements électroménagers sont de moins en moins consommateurs en eau,... Cette tendance est également constatée au niveau national.

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

BUREAU DE MOISSAC
81 Avenue Jean Jaures
82200 MOISSAC



TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER



Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.



Les abonnés peuvent également déposer directement leur relevé de consommation d'eau au **0 810 003 385** (services disponibles 24h/24, 365 jours par an).

Votre service client en ligne est accessible :

- www.service-client.veoliaeau.fr
- sur votre smartphone via nos applications Android et Apple



VOS URGENCES 7 JOURS SUR 7, 24H SUR 24



Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.

II.1.2. Les indicateurs usagers

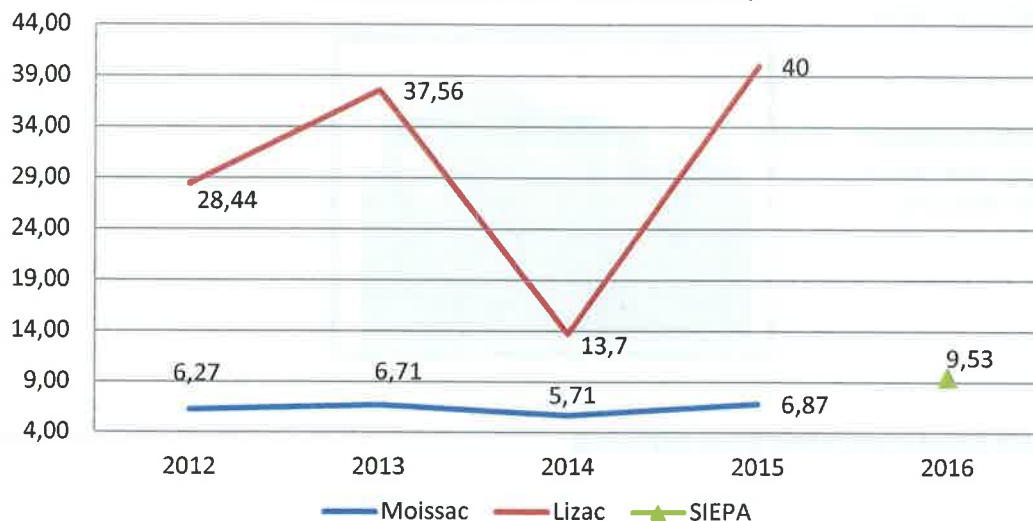
Relation usagers

Un dispositif d'enregistrement des réclamations écrites reçues est mis en œuvre au sein du SIEPA Moissac-Lizac.

Le taux de réclamation est de 0/1000 abonnés en 2016 (comme les années précédentes).

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 1 jour et il est entièrement respecté par le fermier.

Disposer de l'eau en permanence est un facteur essentiel de satisfaction des usagers. La continuité du service est mesurée par le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON
PROGRAMMÉES (POUR 1000 ABONNÉS)

Le taux est 9.53% pour le SIEPA en 2016.

Encaissement – Recouvrement

Des facilités de paiement sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture.

Pour les personnes en situation de précarité, une recherche de solutions adaptées est réalisée, de façon personnalisée, en partenariat avec les services sociaux.

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente (%)					
Moissac	0.37	0.59	0.53	0.83	
Lizac	0.91	0.59	0.93	1.84	
SIEPA					0,73
Montant des impayés en €TTC	6 841	10 571	10 735	17 285	15 600
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts	158	153	120	173	134
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	149	477	400	501

Une amélioration du recouvrement des factures est à noter, par rapport à 2015, avec un taux d'impayé qui diminue de 9.7% en 2016.

Cette situation est cependant fragile, en effet la loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont désormais interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayé et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

II.2. Production d'eau potable

II.2.1. Equipements de production

Le SIEPA a changé de ressource en eau fin 2015. Les prélèvements d'eau se font, dorénavant, dans le Tarn et le Canal.

Le réseau est entièrement alimenté par l'usine de traitement dont la capacité est de 250 m³/h soit 5000 m³/j.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

En effet, le législateur a imposé l'instauration de périmètres de protection des captages à travers les Lois sur l'Eau successives.

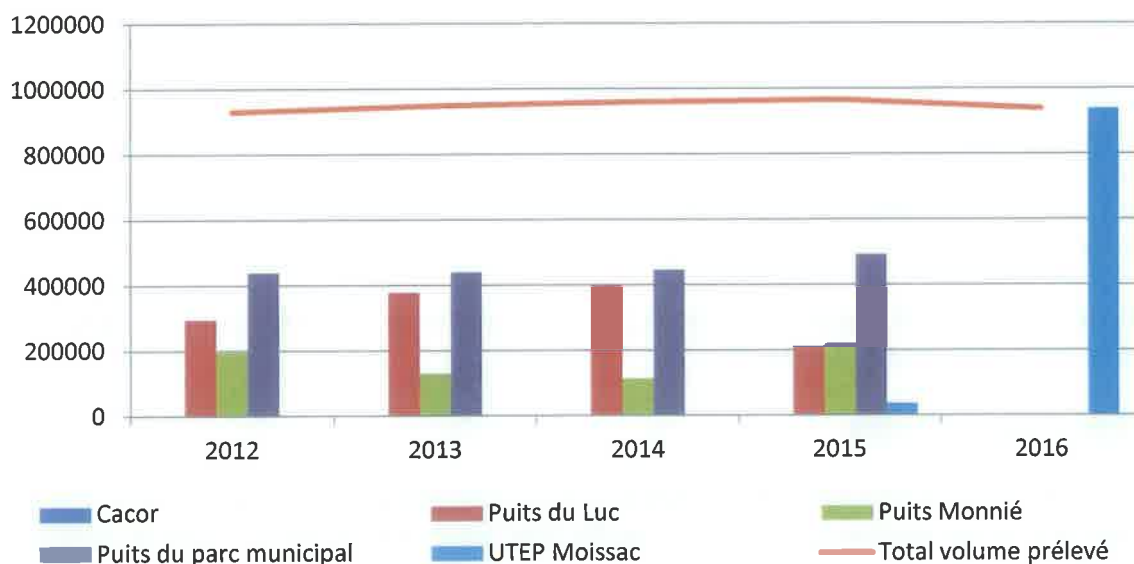
Ces périmètres permettent notamment de réglementer l'utilisation des sols et ainsi de protéger les nappes contre différents risques de pollution comme celle issue de l'urbanisation, des activités agricoles ou industrielles,...

Points de captage	Indice attribué	Commentaires
Exhaure Tarn	60%	Arrêté du 16 octobre 2014
Exhaure Canal	60%	Arrêté du 16 octobre 2014

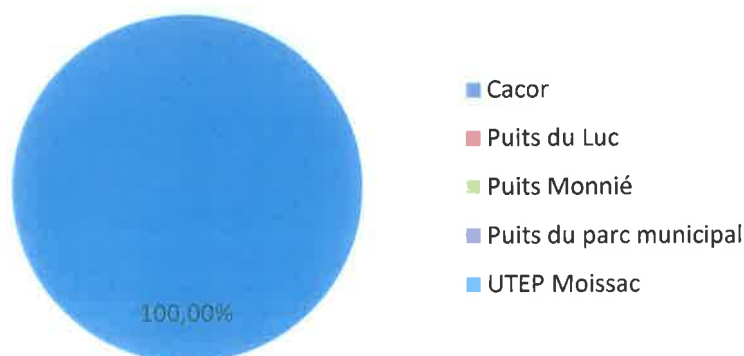
II.2.2. Répartition des volumes prélevés

Le volume d'eau potable prélevé est de 938 974 m³ en 2016. Il est en diminution de 2.8% par rapport à 2015.

EVOLUTION DES VOLUMES D'EAU POTABLE PRELEVES EN M3

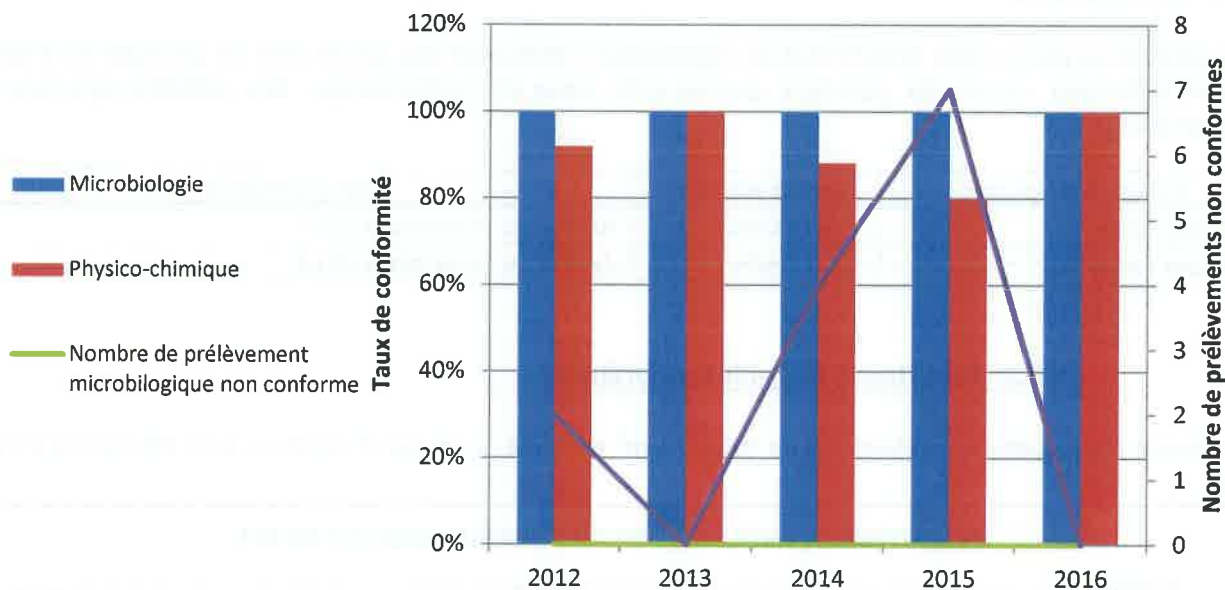


Ces 938 974 m³ ont été prélevés par les installations du SIEPA selon la répartition suivante :



II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité concernant les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis à la commune par l'Agence Régionale de Santé (ARS).



Microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%
Physico-chimique	92%	100%	88%	80%	100%
Nombre de prélèvement microbiologique non conforme	0	0	0	0	0
Nombre de prélèvement physico-chimique non conforme	2	0	4	7	0

En 2016, tous les contrôles microbiologiques (51) et physico-chimiques (17) réalisés par l'agence régionale de santé et le délégataire sont conformes.

Chlorure de Vinyle Monomère

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0.5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

Au titre de l'adaptation de l'autosurveillance, le fermier a engagé des recherches sur le paramètre CVM au cours des 5 dernières années. A ce jour toutes les analyses réalisées se sont révélées conformes.

Dureté

Il est à noter que le changement de ressource en eau a eu pour conséquence la baisse très significative de la dureté (ou titre hydrotimétrique) de l'eau en passant de 40 à 14.7 °F pour l'année 2016. D'où une eau douce, beaucoup moins calcaire mais parfois légèrement agressive.

Plage de valeurs du titre hydrotimétrique :

TH (°f)	0 à 7	7 à 15	15 à 30	30 à 40	+ 40
Eau	très douce	eau douce	plutôt dure	dure	très dure

II.4. La distribution de l'eau potable

II.4.1. Les installations

Les installations de pompage ou surpression et de stockage sont les suivantes :

Usine de traitement	
Bâches de stockage	2 bâches de 500 m ³
Installations de reprise de pompage ou surpresseur	
Landerose (Moissac)	
Montescot (Moissac)	
Pignols (Moissac)	
La Serre (Lizac)	1 bâche 10 m ³
Réservoirs ou château d'eau	
Château d'eau de Détour (Moissac)	1 cuve sur tour de capacité 500 m ³
Château d'eau de St Julien (Moissac)	1 cuve sur tour de capacité 300 m ³
Réservoir de Landerose (Moissac)	3 cuves semi enterrées d'une capacité totale de : 1600 m ³
Réservoir de Pignols (Moissac)	1 cuve semi enterrée de capacité 500 m ³
Capacité totale des réservoirs	2900 m³

II.4.2. Le réseau

	2012	2013	2014	2015	2016
Longueur totale du réseau (m)	303 688	304 285	305 660	306 050	307 467
Longueur d'adduction (ml)	0	0	0	1	0
Longueur de distribution (ml)	303 688	304 285	305 660	306 049	307 467
dont canalisation	249 316	249 674	250 994	250 804	252 222
dont branchement	54 372	54 611	54 666	55 245	55 245
Nombre de poteaux incendie	198	198	199	199	203
Nombre de branchements	5 902	5 930	5766	5601	5574
Nombre de compteurs	6270	6325	6913	6921	7059
dont sur abonnements en service			6352	6331	6479
dont sur abonnements résiliés sans successeur			561	590	580

La longueur de canalisation de distribution a augmenté de 0.04% par rapport à 2015 compte tenu des travaux réalisés.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) modifie les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

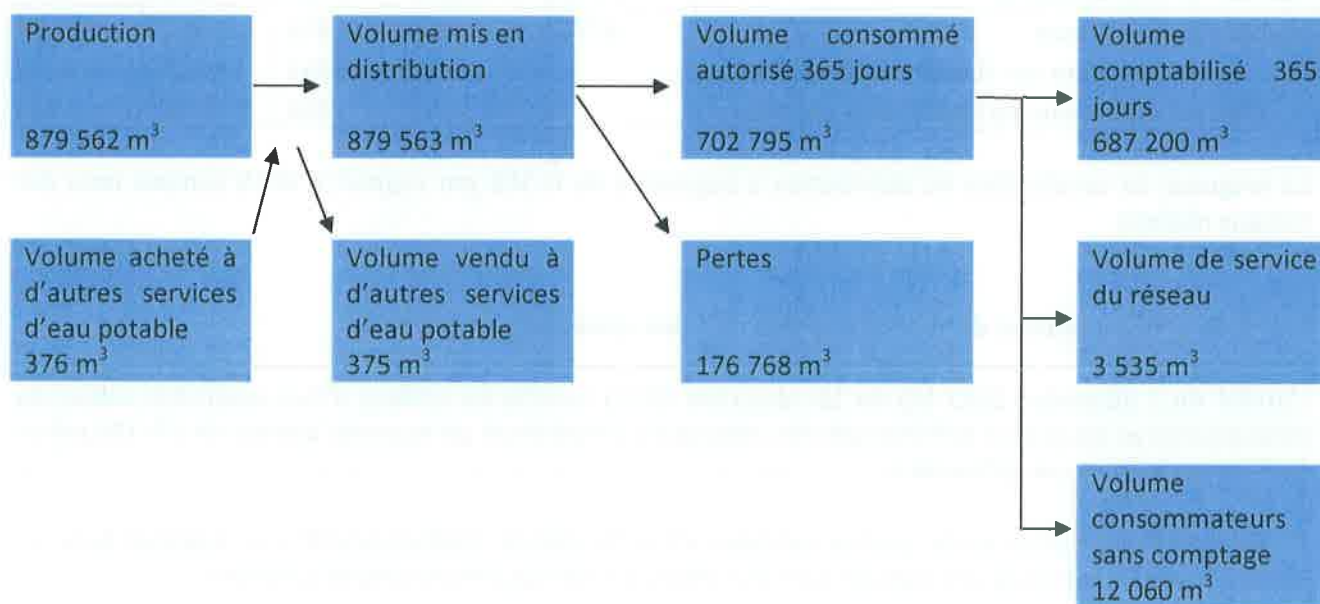
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

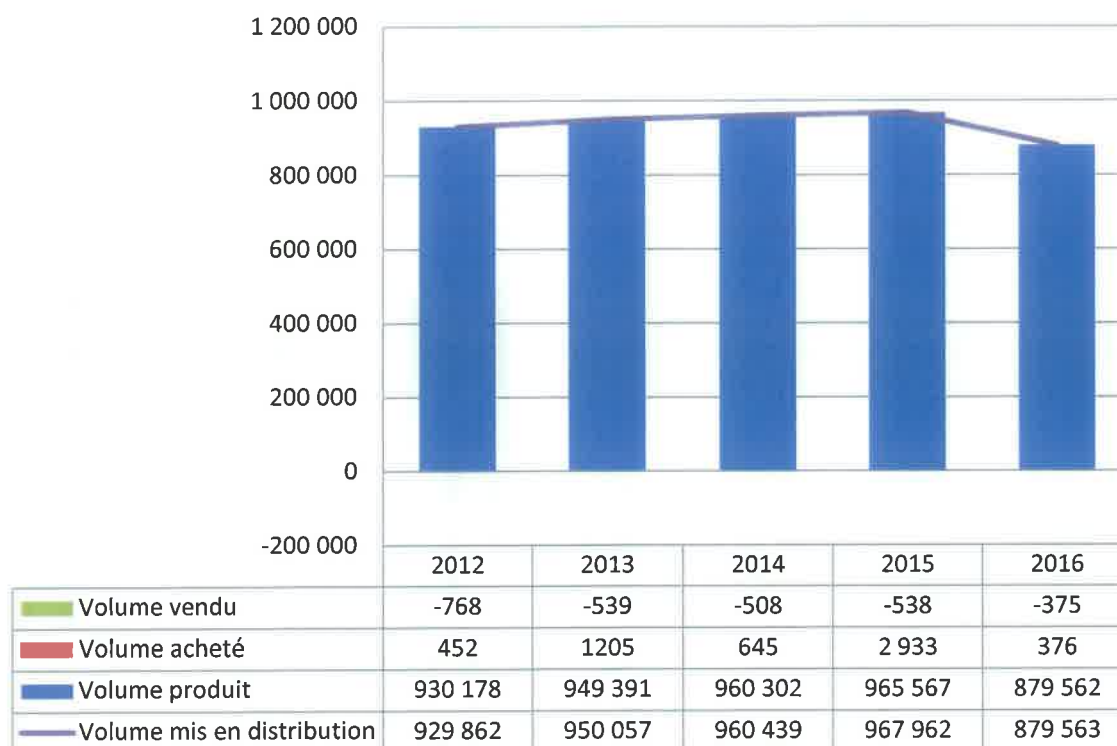
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2015
Existence d'un plan des réseaux	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10
Localisation des autres interventions	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux	5
Total sur 120	100

En conséquence, le service dispose du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret du n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

II.4.3. Volume mis en distribution

Synthèse des flux de volumes pour 2016 :



Volume mis en distribution :**EVOLUTION DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION (m3)**

Le volume mis en distribution a diminué de 9.1% en 2016 par rapport à 2015.

Il a été vendu 375 m³ d'eau potable au syndicat bas Quercy en 2016, ce qui représente une baisse de 30.3 % par rapport à 2015.

Le volume acheté au syndicat mixte d'eau potable (SMEP) a diminué en 2016 par rapport à 2015 et reste très peu élevé.

II.4.4. Exploitation du réseau

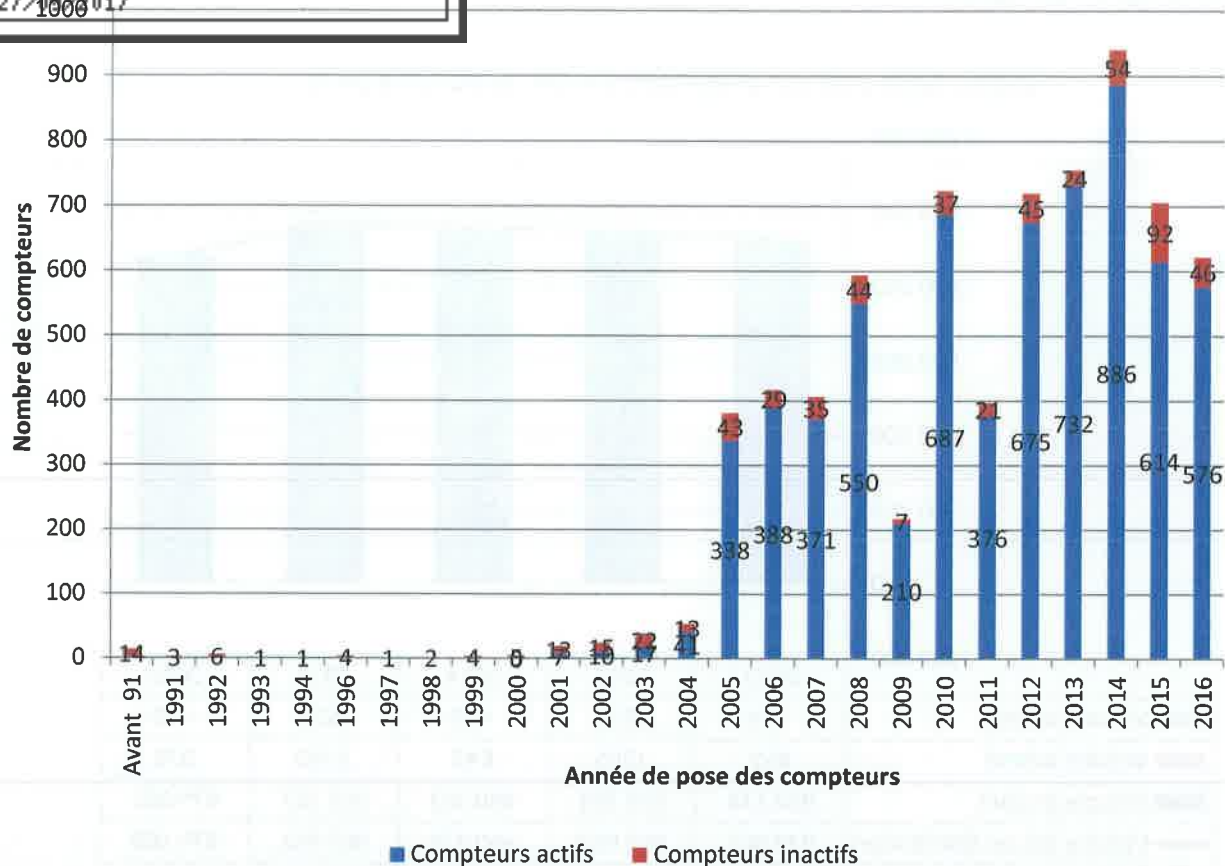
Le délégataire Véolia est responsable de la surveillance, du fonctionnement et de l'entretien du réseau public de distribution.

Les compteurs :

Il procède à la vérification des compteurs et à leur changement, conformément à la réglementation en vigueur.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de compteurs	6270	6325	6913	6921	7059
Nombre de compteurs remplacés	634	709	882	668	488
Taux de compteurs remplacés	10,1	11,2	12,8	9,7	6,9

**y compris compteurs inactifs*



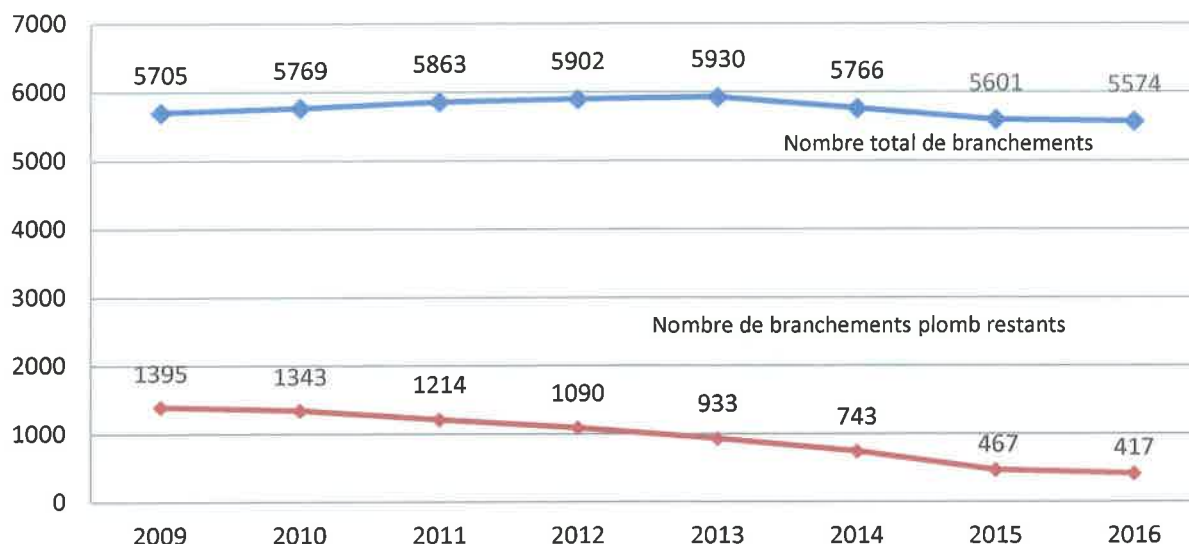
Cette pyramide comprend les compteurs actifs et inactifs (dont certains sont âgés) des clients résiliés. Comme demandé dans le contrat d'affermage, l'âge moyen des compteurs ne dépasse 12 ans.

Suppression des branchements en plomb

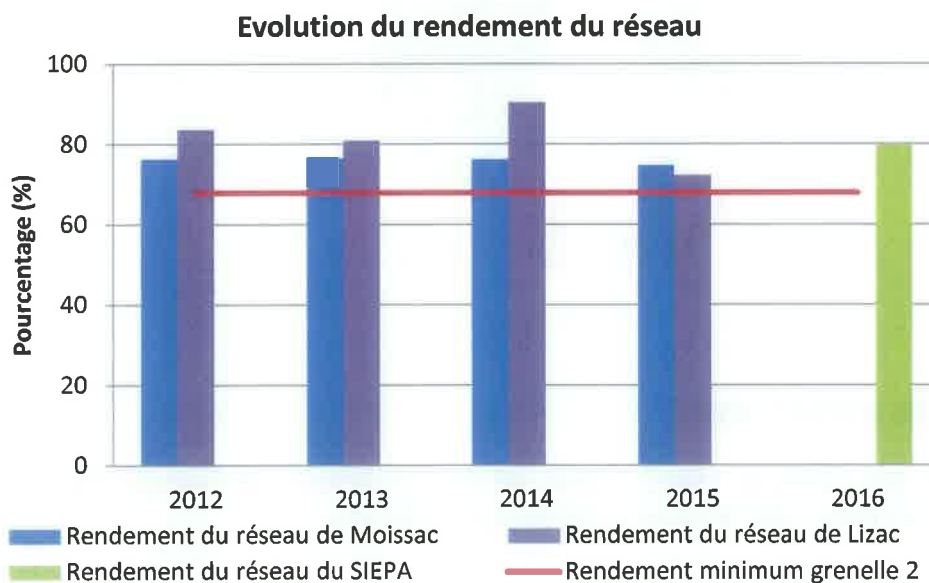
Le plomb est un métal toxique. Il se trouve notamment dans l'air, les aliments, les peintures anciennes. L'organisme ne pouvant l'éliminer, son accumulation peut être à l'origine de retards psychomoteurs et de troubles du comportement. Pour en limiter au maximum les apports potentiels et protéger les populations les plus vulnérables, la réglementation européenne a prévu que la teneur en plomb de l'eau du robinet passe de 50 µg/L à 25 µg/L, puis à 10 µg/L en 2013. Afin d'éradiquer tout risque de présence de plomb dans l'eau potable, la ville de Moissac et son délégataire ont engagé un plan de résorption des branchements en plomb.

Sur l'année 2016, le fermier a supprimé les 120 branchements plomb restant de 2015 et 50 branchements des 250 à réaliser sur les 5 premières années du nouveau contrat d'affermage.

RESORPTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le rendement du réseau et indice de pertes en réseau

Le rendement du réseau a augmenté sur l'exercice 2016 comme le montre le graphique suivant.

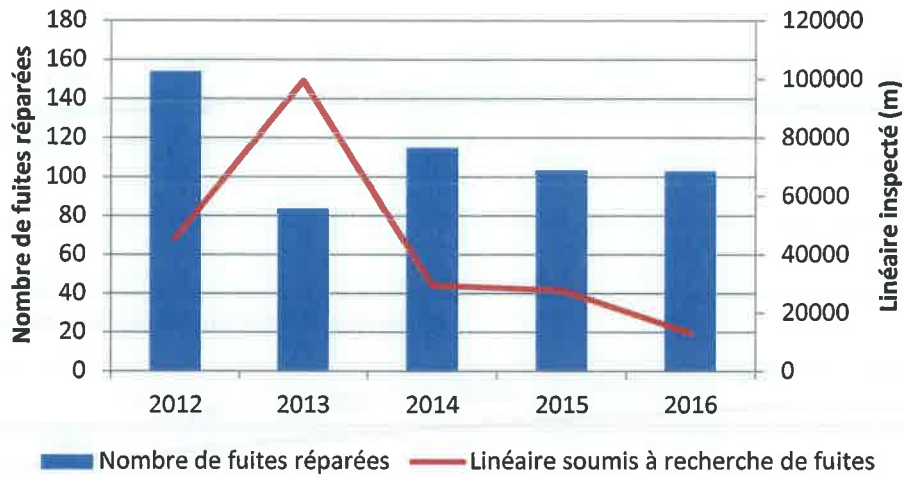


Sous réserve de la confirmation de l'agence de l'eau, le rendement du réseau 2016 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique pour réduire les pertes en eau du réseau.

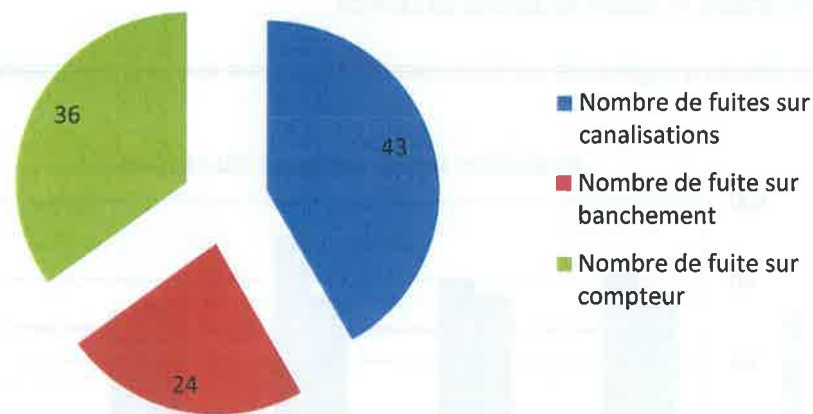
Une moins longue campagne de recherche (acoustique) de fuites a été menée en 2016 avec 13.2 km de réseau inspectés contre 27.8 km en 2015. Il faut ajouter à cela 12 km de réseau qui ont été inspectés de façon traditionnelle.

Le nombre de fuites détectées et réparées est de 103 en 2016 comme en 2015.

RECHERCHE DE FUITES

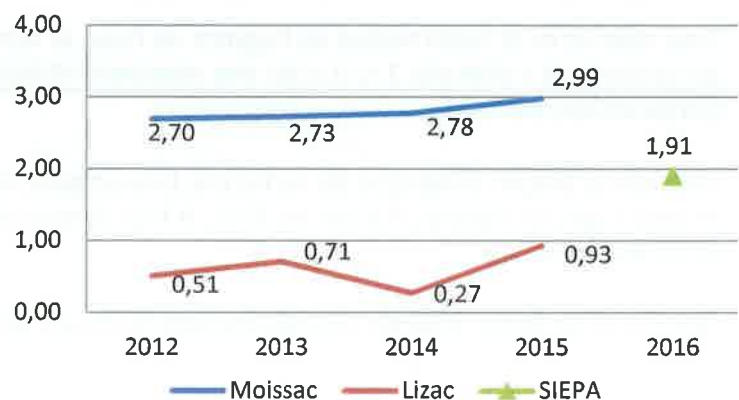


Localisation des 103 fuites réparées en 2016

Indice linéaire des pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

	2016
Volume mis en distribution (m ³)	879563
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	702795
Longueur de canalisation de distribution (ml)	252222
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	1,91

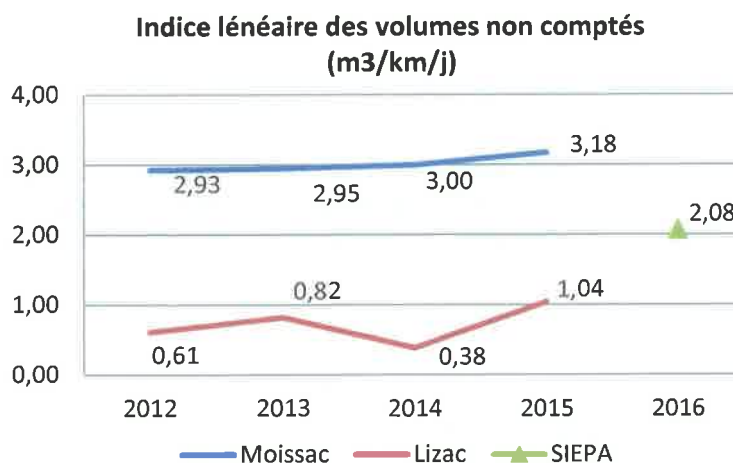
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)

L'indice de perte en réseau est de 1.91 sur le SIEPA en 2016. C'est un bon indice pour un réseau semi-rural selon l'Agence de l'Eau Adour Garonne (<3).

Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

	2016
Volume mis en distribution (m ³)	879 563
Volume comptabilisé 365 jours (m ³)	687 200
Longueur de canalisation de distribution (ml)	252 222
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	2,08



L'indice linéaire des volumes non comptés est de 2.08 sur le SIEPA en 2016. Ce qui est un bon indice pour un réseau semi-rural selon l'Agence de l'Eau Adour Garonne (<5).

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Les renouvellements de réseau réalisés sur les 5 dernières années sont les suivants :

	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelée	0	678	477	410	547	422,4
Taux de renouvellement	0,1%					

Le taux de renouvellement est 0.1% avec 547 m de canalisation (rue des Abeilles et avenue Pierre Chabrié) renouvelés en 2016.

III.1. Tarification et facturation

Production et distribution de l'eau potable :

Le tarif du service eau potable a une part fixe et quatre parts variables :

- La part fixe et la part variable revenant à l'exploitant pour la gestion du service
- La part de la collectivité versée au budget du SIEPA Moissac-Lizac qui permet de financer les études et les investissements sur les installations de production et de distribution de l'eau
- La redevance pour lutte contre la pollution de l'eau perçue par l'agence de l'eau Adour Garonne
- La redevance pour préservation des ressources en eau perçue également par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

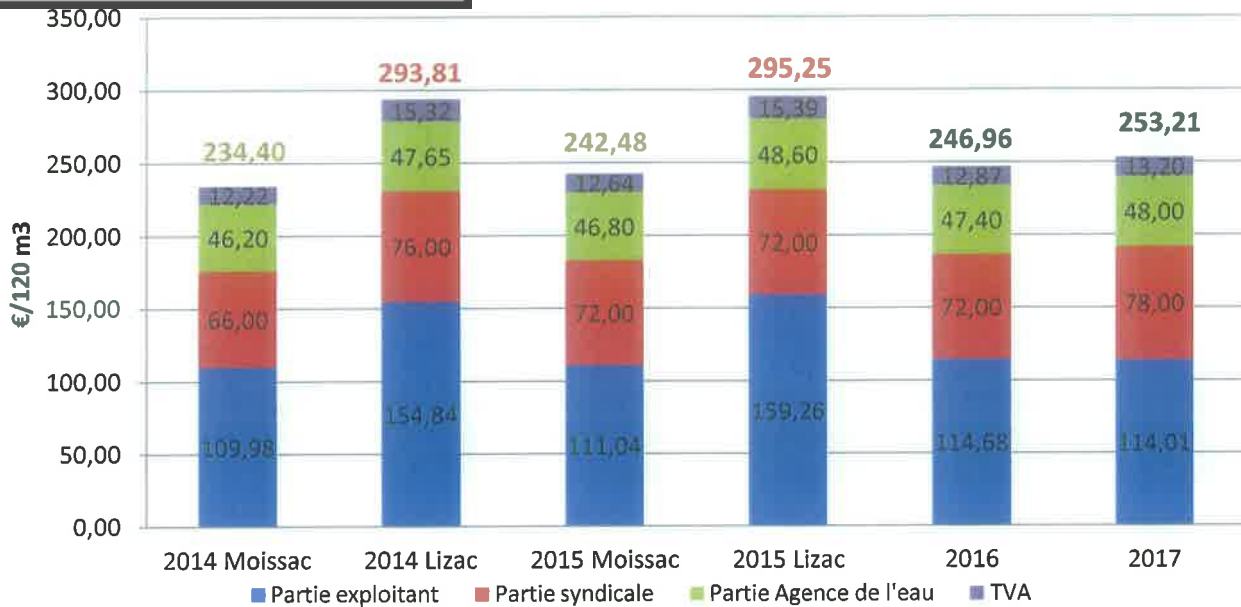
	2016	2017
Part fixe exploitant	30,00	29,82
Total unitaire part fixe (€/an)	30,00	29,82
Part variable exploitant	0,7057	0,7016
Part variable du syndicat	0,60	0,65
Lutte contra la pollution de l'eau	0,315	0,320
Préservation des ressources en eau	0,080	0,080
Total unitaire part variable (€/m3)	1,7007	1,7516
Prix TTC du service au m3 pour 120m3	2,06	2,11
Variation par rapport à l'année précédente		2,53%

Le montant de la part de la collectivité a été modifié par le SIEPA pour le deuxième semestre 2016 (il a été fixé par les délibérations n°12 du 23 décembre 2010, n°21 du 5 avril 2012, n° 9 du 20 décembre 2012, n°9 du 28 novembre 2013, n°17 du 14 janvier 2014, n°5 du 16 décembre 2014 et n°1 du 21/03/2016).

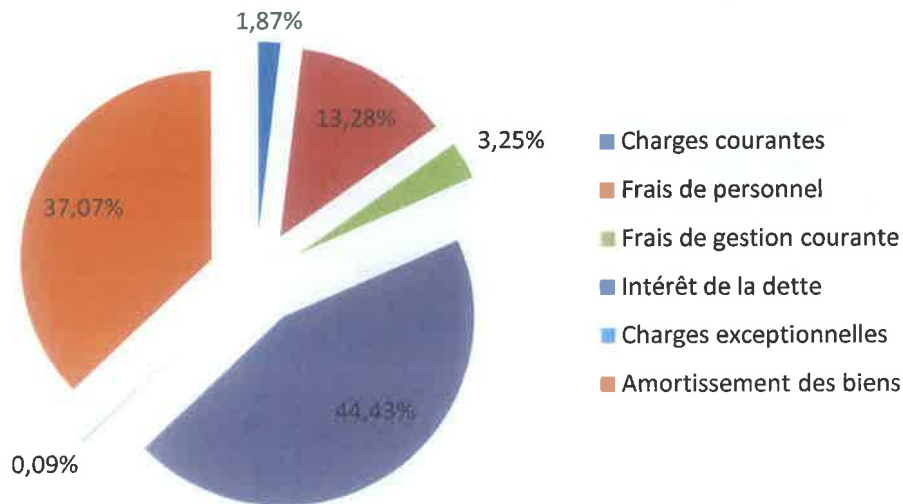
Pour une consommation moyenne de 120 m³ annuelle, le coût de l'eau potable est de 253.21 €TTC au 1er janvier 2017 et de 246.96 €TTC au 1er janvier 2016 comme le montre le graphique suivant.

Il est à noter qu'un nouveau contrat de Délégation de service Public a été signé par le SIEPA prenant effet le 1^{er} janvier 2016 et prenant en compte le changement de la ressource en eau du syndicat et donc l'exploitation de la nouvelle usine de traitement d'eau potable située sur la commune de Moissac.

COUT DE L'EAU POTABLE

**III.2. Réalisations budgétaires 2016****III.2.1. Section de fonctionnement**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à l'exploitation du service eau potable s'élèvent en 2016 respectivement à 1 039 099.62 et 114 894.91 euros, établissant de ce fait un excédent de 924 204.71 euros.

Les dépenses :**VENTILATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016**

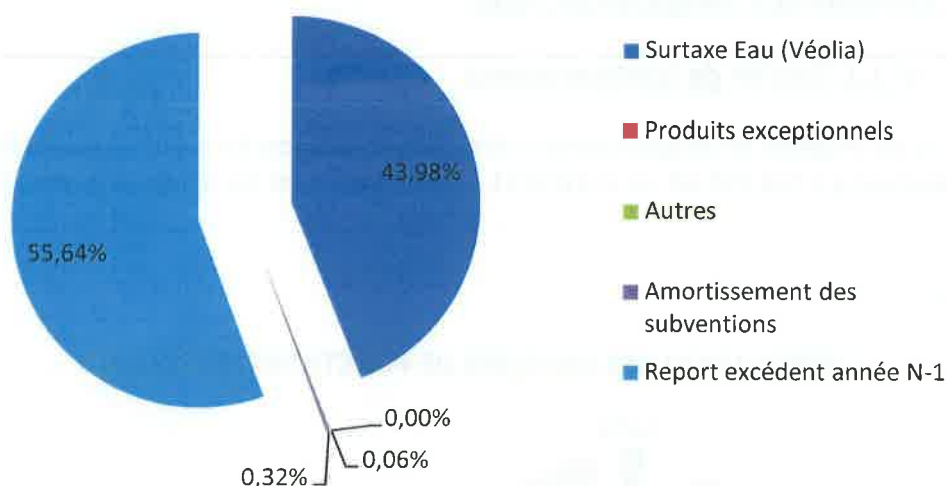
Les dépenses se répartissent comme suit :

	2014	2015	2016
Charges courantes	15 953,01	15 735,43	3 608,74
Frais de personnel	0,00	9 101,18	25 571,00
Frais de gestion courante	4 157,36	6 203,47	6 265,55
Intérêt de la dette	39 558,62	110 033,23	85 544,36
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	170,81
Dépenses réelles d'exploitation	59 668,99	141 073,31	121 160,46
Amortissement des biens	82 655,28	71 922,03	71 383,00
Dépenses d'ordre	82 655,28	71 922,03	71 383,00
Total dépenses de fonctionnement	142 324,27	212 995,34	192 543,46

Globalement les dépenses de fonctionnement affichent une baisse de 9.6 % par rapport à 2015. Cette dernière est due à la baisse des charges financières (intérêt de la dette) qui s'explique par l'opération de refinancement de la dette et l'absence d'amortissement de biens.

Les recettes :

VENTILATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016



Les recettes réelles d'exploitation sont liées aux produits de l'activité du service de l'eau. Elles proviennent à plus de 43% de la taxe (part de la collectivité) facturée aux usagers pour chaque mètre cube d'eau consommé et pour plus de 55% de l'intégration de l'excédent 2015.

	2014	2015	2016
Surtaxe Eau (Véolia)	376 614,81	411 759,72	456 990,06
Produits exceptionnels	228 985,54		
Autres			642,16
Recettes réelles d'exploitation	605 600,35	411 759,72	457 632,22
Amortissement des subventions	2 280,00	2 776,00	3 335,00
Recettes d'ordre	2 280,00	2 776,00	3 335,00
Report excédent année N-1	0,00	434 836,06	578 132,40
Total recettes de fonctionnement	607 880,35	849 371,78	1 039 099,62

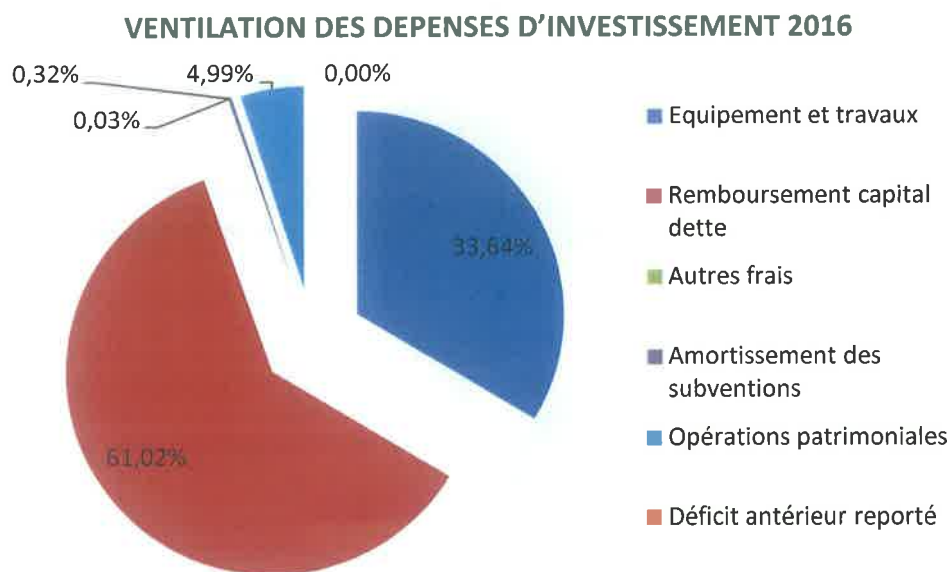
La surtaxe eau reversée au syndicat par Véolia a progressé de plus de 11 % entre 2015 et 2016 du fait de l'augmentation du tarif et du volume consommé.

Pour rappel, l'excédent du budget annexe de l'eau de la commune de Moissac avait été intégré en produits exceptionnels en 2014.

Globalement, les recettes ont augmenté de 22.3% par rapport à 2015.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2016 respectivement à 1 058 419.37 et 1 271 878.74 euros, établissant de ce fait un excédent de 213 459.37 euros.

Les dépenses :

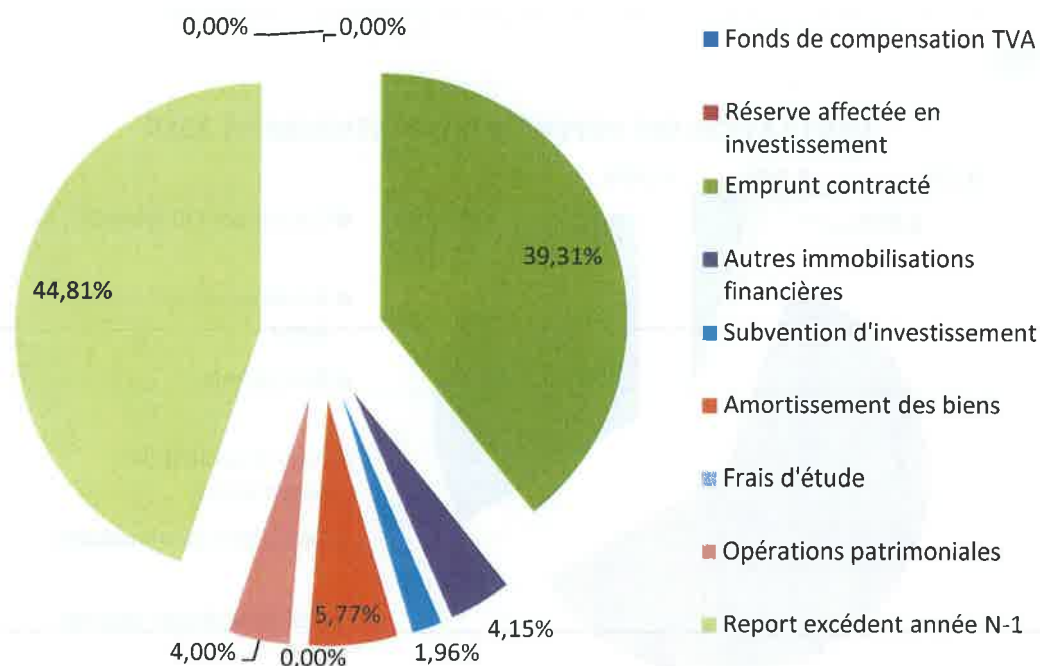


Les dépenses d'investissement, en 2016, proviennent pour plus de 33% des travaux réalisés notamment la construction de l'usine de production d'eau et pour 61% du remboursement capital dette.

	2014	2015	2016
Equipement et travaux	2 506 995,40	3 399 447,18	356 063,52
Remboursement capital dette	71 715,14	461 388,94	645 814,48
Autres frais	0,00	0,00	369,00
Dépenses réelles	2 578 710,54	3 860 836,12	1 002 247,00
Amortissement des subventions	2 280,00	2 776,00	3 335,00
Opérations patrimoniales	416 382,85	567 014,97	52 837,37
Dépenses d'ordre	418 662,85	569 790,97	56 172,37
Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'investissement	2 997 373,39	4 430 627,09	1 058 419,37

Globalement les dépenses d'investissement ont considérablement baissé par rapport à 2015 (-76.1%) du fait de la fin de la construction de l'usine d'eau potable et de la baisse des opérations patrimoniales.

VENTILATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016



Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

	2014	2015	2016
Fonds de compensation TVA	416 382,85	0,00	
Réserve affectée en investissement	67 863,91	0,00	
Emprunt contracté	1 202 500,00	2 192 000,00	500 000,00
Autres immobilisations financières	0,00	567 014,97	52 837,37
Subvention d'investissement	695 682,40	1 142 882,00	24 883,00
Recettes réelles	2 382 429,16	3 901 896,97	577 720,37
Amortissement des biens	127 933,94	101 476,07	73 367,50
Frais d'étude	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales	370 569,19	536 921,90	50 852,87
Recettes d'ordre	498 503,13	638 397,97	124 220,37
Report excédent année N-1	0,00	435 184,29	569 938,00
Total recettes d'investissement	2 880 932,29	4 975 479,23	1 271 878,74

Globalement les recettes ont énormément baissé par rapport à 2015 (-74.4%) du fait de la fin de l'opération de construction de l'usine de l'eau et donc la baisse des emprunts réalisés, mais aussi de la subvention de l'agence de l'eau (dont le solde a été perçu en 2017), des autres immobilisations financières (versements de TVA), des recettes d'ordre (opérations patrimoniales) et du report de l'excédent.

III.3. Perspective d'investissement à compter de 2017

Le réseau d'eau potable

2016 : Connexion chemin de Malengane
Déconnexion physique des puits de captage

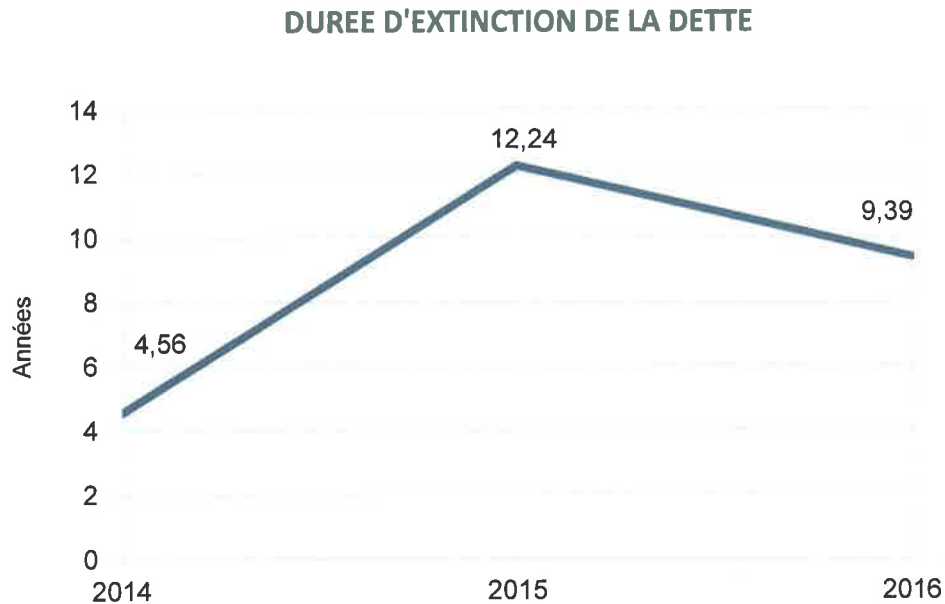
2017-2019 : Extension du réseau et raccordement de la zone commerciale du Luc nord et ouest suivant le développement de cette dernière

III.4. L'état de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 s'élève à 3 158 808.91 euros (cf. l'état de la dette en annexe).

La durée d'extinction de la dette :

Cet indicateur permet de calculer la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service de l'eau si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.



La durée d'extinction de la dette a baissé en 2016 (les gros investissements liés à la construction de l'usine de l'eau étant terminés).

ANNEXES

Annexe 1 : Etat de la dette sur la commune de Moissac

Annexe 2 : Rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

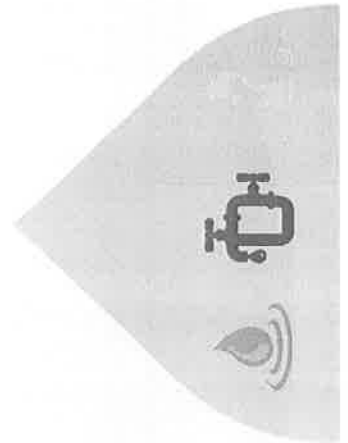
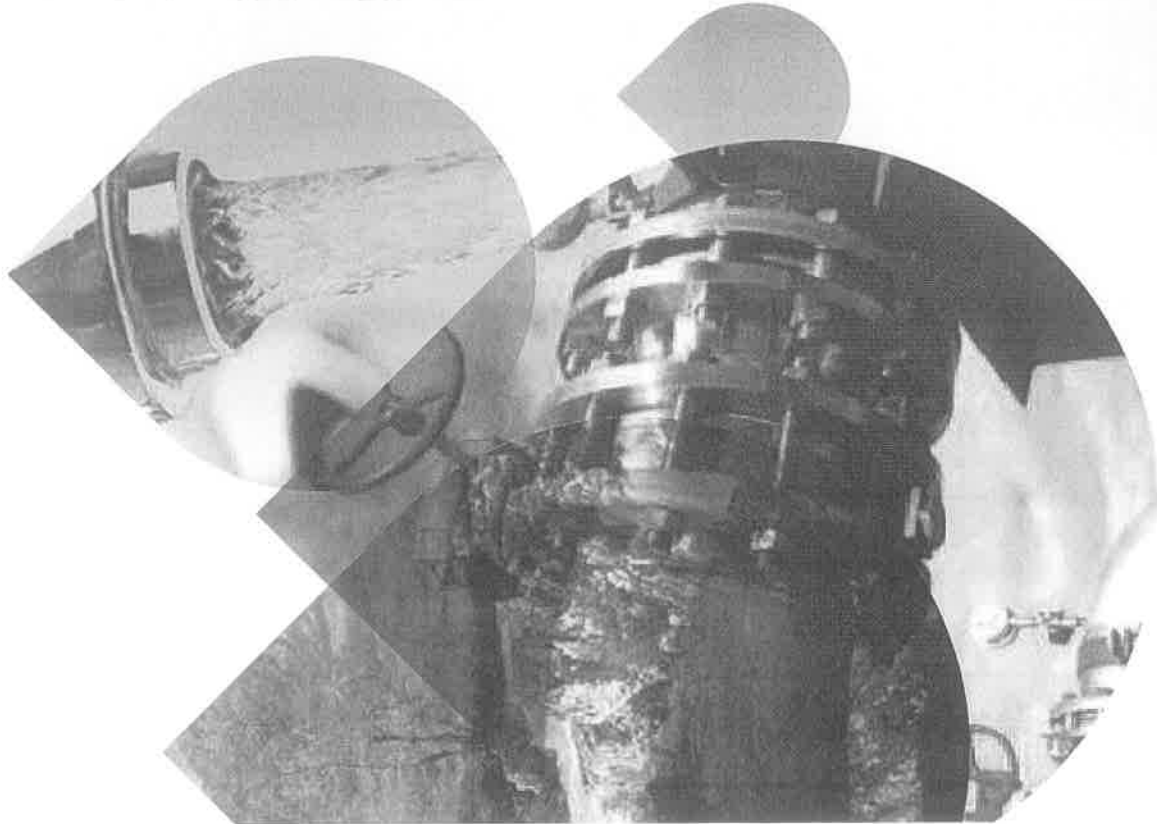
Annexe 3 : Rapport de l'Agence de l'eau

ETAT DE LA DETTE PAR SERVICES

Date : 31/12/2016

SERVICE	Capital global à l'origine	Restant dû global au 31/12/2016	Montants à payer du 31/12/2016 au 31/12/2016			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
ASSAINISSEMENT MOISSAC		1 897 512,87	1 662,88	957,60	0,00	2 620,48
8599208518 - ASSAIN N416 - 8599208518	530 000,00	336 084,87	0,00	0,00	0,00	0,00
07053390 - ASSAIN N417 - 07053390	200 000,00	134 675,81	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSAIN N41 - ASSAIN N418	120 000,00	102 691,71	1 662,88	957,60	0,00	2 620,48
324 413 - PRET MULTIBUDGET	68 021,96	40 727,13	0,00	0,00	0,00	0,00
MON503903E - EMPRUNT 2015 POUR REFI	1 400 000,00	1 283 333,35	0,00	0,00	0,00	0,00
LIZAC ASSAINISSEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00
LIZAC1 - TRANSFERT PRET LIZAC	344 215,29	295 840,03	0,00	0,00	0,00	0,00
SERVICE DE L EAU MOISSAC		3 158 808,91	0,00	0,00	0,00	0,00
204981 - MON204981EUR/0208706/001	154 265,00	27 472,80	0,00	0,00	0,00	0,00
23337902 - EAU N337 302053456	45 735,00	8 302,57	0,00	0,00	0,00	0,00
MON223882E - EAU N338 MON223882EUR	193 192,02	64 897,73	0,00	0,00	0,00	0,00
7243210 - EAU 2007 - 001	500 000,00	329 456,84	0,00	0,00	0,00	0,00
324 413 - PRET MULTIBUDGET	68 021,96	40 727,13	0,00	0,00	0,00	0,00
4355605 - EMPRUNT USINE DE L EAU	500 000,00	462 951,84	0,00	0,00	0,00	0,00
CO8565 - PRET BEI USINE DE L EAU	1 800 000,00	1 725 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
848384 - PRET USINE 2016	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX			1 662,88	957,60	0,00	2 620,48

Rapport annuel de la **qualité des eaux** destinées à la consommation humaine



Ce rapport reprend l'ensemble des informations disponible sur la filière, de la ressource au robinet du consommateur. Les analyses du contrôle sanitaire réglementaire y sont également présentées. En fin de document, figure une conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière.

AR PREFECTURE

082-218201127_20170921-CH20170921_28-DE
Regu le 27/09/2017

Sommaire du document

- I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.
- II : La ou les ressource(s)
- III : La production
- IV : La distribution
- V : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource(s) - production(s) et distribution.

Annexe 1 - Les résultats statistiques en ressource(s), traitement(s) et distribution

Annexe 2 - Les paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource(s), traitement(s) et distribution

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

Annexe 4 : Lexique (*)

Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine :

Année 2016

AR PREFECTURE
082-218201127-20170921-CM20170921_28-DE
Regu le 27/09/2017

I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Au cours de l'année 2016, il a été réalisé 9 prélèvement(s) en ressource*, 6 prélèvement(s) en production* et 20 prélèvement(s) sur le réseau de distribution*.

Les prélèvements sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine conformément à l'article R.1321-15 précisé par l'arrêté du 21 janvier 2010. Cette surveillance de la qualité des eaux est exercée par l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS*) via ses Délégations Départementales (DD*).

Les échantillons d'eau sont prélevés et analysés tout au long de l'année sur les points suivants :

- Avant traitement de potabilisation : soit à la ressource* ;
- Après traitement de potabilisation et avant distribution*, soit en production* ;
- En distribution* au niveau des réseaux publics (habitations, lieux publics,...).

Le nombre de prélèvements annuels réalisés sur la ressource*, la production* et la distribution* est défini réglementairement en fonction de la population desservie et des débits prélevés.

L'ARS* Occitanie planifie et définit le programme du contrôle sanitaire. Elle mandate le LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET pour prélever et analyser les eaux destinées à la consommation humaine sur l'ensemble du département : TARN ET GARONNE.

Ce laboratoire est agréé par le ministère en charge de la santé pour le contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et accrédité par le COFRAC* (Comité Français d'Accréditation). Il a été retenu par l'ARS* dans le cadre du marché public du contrôle des eaux destinées à la consommation humaine de 2011.

II : La ou les ressource(s)

L'eau provient des ressources* suivantes :

- CANAL LATERAL MOISSAC..... (eau superficielle)
- TARN MOISSAC..... (eau superficielle)

La situation administrative des captages*

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection* autour des captages* d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages* antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection* peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage* du captage*, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage* :

Il appartient au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P*) et d'autorisation de titre du code de la santé publique a été signé par le Préfet, que les documents d'urbanisme (P.L.U*) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P. et que celles-ci sont respectées.*

AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-CA20170921_28-DE
Regu le 27/09/2017

Etat d'avancement de la procédure administrative de protection des ressources*

Installation	Commune d'implantation	Code BSS*	Date avis hydrogéologue	Date de l'avis du CODERST*	Date de la D.U.P	Etat de la procédure administrative
CANAL LATERAL MOISSAC	MOISSAC	09301X0418	01/06/2012	24/06/2014	16/10/2014	Procédure terminée
TARN MOISSAC	MOISSAC	09301X0417	01/06/2012	24/06/2014	16/10/2014	Procédure terminée

Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Année 2016

Les principaux paramètres mesurés en ressource* et production*

Les paramètres microbiologiques

La réglementation prévoit la recherche de bactéries témoins d'une pollution de la ressource* ou du réseau de production* (traceurs de présence potentielle de germes responsables de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...). La présence de bactéries de type coliformes et sulfito-réductrices en sortie de production révèle un dysfonctionnement de la désinfection. Aussi, en leur présence, il est indispensable de corriger le traitement et de vérifier l'état des installations en distribution.

Les paramètres chimiques

Nitrates : ils sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de l'activité biologique (végétaux, animaux et humains), à des teneurs voisines de 5 mg/L dans les eaux naturelles. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

Dureté : ce paramètre est exprimé en degrés français (°f) et traduit la teneur en calcium et magnésium de l'eau. Il qualifie l'eau de très douce (TH < 10°f) à très dure (TH > 30°f).

Equilibre calcocarbonique : le Code de la Santé Publique impose l'absence d'agressivité de l'eau dans les références de qualité. Le pH doit être maîtrisé de façon à obtenir un pH final légèrement supérieur au pH d'équilibre et ainsi éviter une redissolution du plomb dans l'eau lorsque ce dernier est présent dans les réseaux (internes ou branchements). Interprétation des résultats :

- 0 : eau incrustante,
- 1 : eau légèrement incrustante,
- 2 : eau à l'équilibre,
- 3 : eau légèrement agressive,
- 4 : eau agressive.

Fluor : cet oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Sans excéder la limite de qualité, des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée (<500 µg/L), un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé.

Arsenic : dans l'eau, l'arsenic provient principalement de la dissolution naturelle des minéraux. Il a été démontré un lien entre la présence d'arsenic et les cancers (peau, foie, vessie, rein, poumon,...).

Pesticides : des produits phytosanitaires peuvent être présents dans les ressources. Au minimum, 178 molécules sont recherchées dont l'Atrazine, ses dérivés et différentes familles parmi les plus utilisées dont les organo-chlorés, les organo-phosphorés, les amides, les triazoles, les carbamates... Cette liste est régulièrement mise à jour pour tenir compte des molécules utilisées localement.

La majorité des paramètres possèdent des limites et références de qualité qui permettent de les qualifier en conforme ou non conforme : Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement ou de la distribution.

Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau brute : en ressource*

Sur la période, 9 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les ressources* alimentant l'unité de distribution*.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	1	11,1

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie ressource.

III : La production

La production* regroupe les activités de puisage dans le milieu naturel d'eaux souterraines (ESO*) et superficielles (ESU*), ainsi que le traitement et le transport des jusqu'au réseau de distribution*.

Liste des stations de traitement production (TTP*) et leur type de traitement :

- STATION DU SIEPA..... (MOISSAC)..... TRAITEMENT POUSSE AVEC AFFINAGE

Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau en production*

Sur la période, 6 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les TTP* alimentant l'unité de distribution (UDI*).

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	2	33,3

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie production.

Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Année 2016

IV : La distribution*

Depuis les usines de traitements productions (TTP*) ou des réservoirs (STK*), l'eau est acheminée par les réseaux de distribution*. Sa qualité est contrôlée tout au long du réseau public jusqu'au robinet du consommateur. Ce contrôle est organisé par "unité de distribution", correspondant à un ensemble de canalisations liées par continuité hydraulique et alimentées par une eau de même qualité.

Les principaux paramètres mesurés en distribution*

Les paramètres de désinfections (bioxyde ou chlore) : en application du plan vigipirate renforcé, les teneurs en chlore dans l'eau distribuée ont été augmentées depuis octobre 2001 pour atteindre un résiduel de 0,1mg/L au robinet du consommateur. Le chlore est agent désinfectant qui garantit à l'eau une bonne qualité bactériologique.

Les paramètres bactériologiques : la conformité sanitaire de ces paramètres est établie sur la base du respect des limites de qualité. Celles-ci concernent l'absence de bactéries indicatrices de contamination fécales en réseau de distribution* (E. Coli, Enterocoque).

Les paramètres physicochimiques : entre autre il s'agit de la température, du pH, de la conductivité, de l'ammonium,...

Sont recherchés sur ce réseau, les principaux paramètres susceptibles de se modifier au cours de la distribution.

Synthèse des analyses effectuées sur l'eau en distribution*

Sur la période, 20 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur l'unité de distribution.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexes 2 - partie distribution.

Annexe 1 - Résultats en ressource

Les tableaux suivant récapitulent les valeurs minimales, moyennes et maximales des paramètres mesurés sur l'eau des installations et leur pourcentage de non conformité.

Le nombre de mesure(s) correspond au nombre de prélèvement(s). Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du pH, ce paramètre est mesuré deux fois : lors du prélèvement et à son arrivée au laboratoire.

Lorsque le laboratoire ne détecte pas le paramètre recherché, le rendu de l'analyse est notée <SD : inférieur au seuil de détection de la méthode d'analyse. Ce seuil de détection est spécifique à chaque paramètre et proche de zéro.

Le pourcentage de non conformité est calculé pour les paramètres dont la valeur a dépassée les références ou les limites maximales de qualité.

CANAL LATERAL MOISSAC

Nom du paramètre	L/ T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	1	71	71	71			0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	1	<SD	<SD	<SD	1	1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	1	1,4	1,4	1,4		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	4	4	4			0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	<SD	<SD	<SD	1,7		0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	1	2	2	2	100		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	1	1	1	1		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	1	2,8	2,8	2,8			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	1	8,1	8,1	8,1	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	1	8	8	8	22	25	0	0,0 %	0	0,0 %

Annexe 1 - Résultats en ressource

TARN MOISSAC

Nom du paramètre	L / T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	3	33	136,33	213			0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	3	<SD	0,03	0,08	2	4	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	3	1	1,33	2	50	100	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	3	2,1	2,47	2,9		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	3	2	2	2			0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	3	0,1	0,11	0,12	1,7		0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	3	18	21	25	1000		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	3	5	8,33	13		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	3	<SD	0,13	0,19		5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	3	3,5	8,33	14			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	8	7,9	7,98	8,1	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	8	8	15,5	24	22	25	1	12,5 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

STATION DU SIEPA

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	6	<SD	14	31	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	6	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L.C	6	0,7	1,17	1,5	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 01/12/3/4	L	qualit.	3	2	3	4	2		2	66,7 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	3	<SD	0,07	0,1		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	3	1	2,67	5	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	6	2	7,83	13		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	3	13	13,33	14	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	6	20	30,17	41	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	3	7,3	9,97	13,4		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	6	<SD	<SD	<SD	0,5	1	0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	6	0,25	0,57	1,23			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	6	0,3	0,65	1,4			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	6	7,5	7,7	8	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	6	10	15,67	21	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

Annexe 1 - Résultats en distribution

MOISSAC (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	18	<SD	22,17	63	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	20	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	20	0	2	66			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	20	0	5	214			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	20	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	20	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	20	0	0	0	0	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	20	0	0	0	0	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	7,7	7,85	8		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	1	20,3	20,3	20,3		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	20	<SD	0,03	0,6	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	20	<SD	0,19	0,58			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	20	<SD	0,26	0,72			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unitéPH	20	7,6	7,81	8,1	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	20	9	16,75	25	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références quaiite ou raisan l'objet d'un suivi spécifique en ressource

Liste des dépassements aux limites et références de qualité, de l'ensemble des paramètres mesurés sur l'eau destinée à la consommation humaine, au cours de l'année 2016.

Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé, par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement ou de la distribution.

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : CANAL LATERAL MOISSAC - MOISSAC

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (min) :	Référence de qualité (max) :	Limite de qualité (min) :	Limite de qualité (max) :
19/01/2016	00054378	MOISSAC	CANAL LATERAL MOISSAC	SORTIE PONT CANAL	<0,1				0,1

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (min) :	Référence de qualité (max) :	Limite de qualité (min) :	Limite de qualité (max) :
19/01/2016	00054378	MOISSAC	CANAL LATERAL MOISSAC	SORTIE PONT CANAL	1,4				10

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (min) :	Référence de qualité (max) :	Limite de qualité (min) :	Limite de qualité (max) :
19/01/2016	00054378	MOISSAC	CANAL LATERAL MOISSAC	SORTIE PONT CANAL	<0,05				0,1

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (min) :	Référence de qualité (max) :	Limite de qualité (min) :	Limite de qualité (max) :
19/01/2016	00054378	MOISSAC	CANAL LATERAL MOISSAC	SORTIE PONT CANAL	<0,1				0,1

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualite ou raiſant l'objet d'un suivi spécifique en ressource

AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-CH20170921_28-DE
Regu le 27/09/2017

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
19/01/2016	00054378	MOISSAC	CANAL LATERAL MOISSAC	SORTIE PONT CANAL	<0,02				0,1
19/01/2016	00054378	MOISSAC	CANAL LATERAL MOISSAC	SORTIE PONT CANAL	1,0				50
19/01/2016	00054378	MOISSAC	CANAL LATERAL MOISSAC	SORTIE PONT CANAL	<0,05				0,1

Nom de l'installation avant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : TARN MOISSAC - MOISSAC

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
19/01/2016	00054419	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	<0,1				2
18/04/2016	00054892	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	<0,1				2
11/10/2016	00055578	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	0,19				2

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
19/01/2016	00054419	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	2,9				10
18/04/2016	00054892	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	2,4				10
11/10/2016	00055578	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	2,1				10

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
19/01/2016	00054419	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	0,15				2
18/04/2016	00054892	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	<0,05				2

Annexe Z : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource

AR PREFECTURE
082-218201127-20170921-CH20170921_28-DE
Regu le 27/09/2017

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
11/10/2016	00055578	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	<0,05				2
19/01/2016	00054419	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	<0,1				2
18/04/2016	00054892	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	<0,1				2
11/10/2016	00055578	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	<0,1				2
19/01/2016	00054419	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	<0,02				2
18/04/2016	00054892	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	<0,02				2
11/10/2016	00055578	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	<0,02				2
19/01/2016	00054419	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	13				50
18/04/2016	00054892	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	7,0				50

Annexe Z : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualite ou raisan l'objet d'un suivi spécifique en ressource

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
11/10/2016	00055578	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	5,0				50
19/01/2016	00054419	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	<0,05				2
18/04/2016	00054892	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	<0,05				2
11/10/2016	00055578	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	<0,05				2

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
31/08/2016	00055372	MOISSAC	TARN MOISSAC	TARN À MOISSAC PONT SNCF	24		22		

Paramètre non conforme

Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou traitement l'objet d'un suivi spécifique en traitement

AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-CM20170921_28-DE
Regu le 27/09/2017

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : STATION DU SIEPA - MOISSAC

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (min) :	Référence de qualité (max) :	Limite de qualité (min) :	Limite de qualité (max) :
19/01/2016	00054379	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,1			0,1	
18/04/2016	00054842	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,1			0,1	
11/10/2016	00055537	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,1			0,1	

**Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références quaiite ou raisan
l'objet d'un suivi spécifique en traitement**

AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-CH20170921_28-DE
Regu le 27/09/2017

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
19/01/2016	00054379	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	1,4		2		
11/02/2016	00054517	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	1,5		2		
18/04/2016	00054842	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	1,0		2		
22/06/2016	00055089	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	1,4		2		
11/10/2016	00055537	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	1,0		2		
27/12/2016	00055726	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	0,70		2		

- Carbone organique total (mg/L C) :

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
19/01/2016	00054379	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	3	1	2		
18/04/2016	00054842	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	4	1	2		

- Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 (qualit.) :

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références quaites ou raisonnables l'objet d'un suivi spécifique en traitement

AR PREFECTURE
082-218201127-20170921-CM20170921_28-DE
Regu le 27/09/2017

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
19/01/2016	00054379	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,05				0,1
18/04/2016	00054842	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,05				0,1
11/10/2016	00055537	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,05				0,1

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
19/01/2016	00054379	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,1				0,1
18/04/2016	00054842	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,1				0,1
11/10/2016	00055537	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,1				0,1

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références quaites ou raisons l'objet d'un suivi spécifique en traitement

AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-CH20170921_28-DE
Regu le 27/03/2017

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
19/01/2016	00054379	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,02			0,1	
18/04/2016	00054842	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,02			0,1	
11/10/2016	00055537	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,02			0,1	

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
19/01/2016	00054379	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	13				50
11/02/2016	00054517	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	11				50
18/04/2016	00054842	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	8,0				50
22/06/2016	00055089	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	8,0				50
11/10/2016	00055537	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	5,0				50
27/12/2016	00055726	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	2,0				50

- Nitrates (en NO3) (mg/L) :

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualite ou raisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (min) :	Référence de qualité (max) :	Limite de qualité (min) :	Limite de qualité (max) :
19/01/2016	00054379	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,05				0,1
18/04/2016	00054842	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,05				0,1
11/10/2016	00055537	MOISSAC	STATION SIEPA	ROBINET SORTIE STATION	<0,05				0,1

Paramètre non conforme

Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-CM20170921_28-DE
Regu le 27/09/2017

**Annexe Z : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualite ou raisant
l'objet d'un suivi spécifique en distribution**

AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-GH20170921_28-DE
Regu le 27/09/2017

Norm de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : MOISSAC (UDI) - LIZAC

Date PLY	Code du PLY	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
22/06/2016	00055090	MOISSAC	QUARTIER CALVAIRE, MATALY	ECOLE DE MATALY	7,7				50
05/07/2016	00055211	LIZAC	BOURG	RE MAIRIE	8,0				50

Paramètre non conforme

Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

Les installations en ressource :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
CANAL LATERAL MOISSAC.....	CANAL LATERAL MOISSAC.....	SORTIE PONT CANAL - MOISSAC
TARN MOISSAC.....	TARN MOISSAC.....	TARN À MOISSAC PONT SNCF - MOISSAC
Les installations en production :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
STATION DU SIEPA.....	STATION SIEPA.....	ROBINET SORTIE STATION - MOISSAC
Les installations en distribution :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
MOISSAC (UDI).....	BOURG.....	RE MAIRIE DERRIERE CABINE TELEPHONIQUE - LIZAC
MOISSAC (UDI).....	MOISSAC CENTRE VILLE.....	MAIRIE OU LE BUREAU DE POSTE - MOISSAC
MOISSAC (UDI).....	QUARTIER CADOSSANG.....	ECOLE DE SARLAC - MOISSAC
MOISSAC (UDI).....	QUARTIER CALVAIRE, MATALY.....	CARMEL OU ECOLE DE MATALY - MOISSAC
MOISSAC (UDI).....	QUARTIER LA MEGERE.....	ECOLE DE LA MEGERE - MOISSAC
MOISSAC (UDI).....	QUARTIER MONTESCOT.....	REPRISE MONTESCOT - MOISSAC
MOISSAC (UDI).....	QUARTIER SAINT BENOIT.....	ECOLE MATERNELLE SAINT BENOIT - MOISSAC

ARS : Agence Régionale de Santé

B.S.S (code) : correspond au code national du dossier de l'ouvrage souterrain au sein de la Banque nationale du Sous-Sol du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Captage (CAP) : Point de puisage de l'eau brute dans le milieu naturel

CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

COFRAC : Comité Français d'Accréditation

Distribution : Réseaux publics et habitations

DD : Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé

D.U.P : Déclaration d'Utilité Publique

Eau souterraine (ESO) : Eau se trouvant sous la surface du sol notamment dans une nappe

Eau superficielle (ESU) : Eau de surface : lac, rivière,....

Exploitant : Organisme auquel est confiée l'exploitation des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Maître d'ouvrage (MO) : Organisme auquel appartiennent les installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Mélange de captage (MCA) : Point où des eaux provenant de plusieurs captages sont mélangées

Périmètre de protection : Il caractérise l'existence d'un périmètre de protection autour d'un captage d'eau potable. Ce périmètre peut être immédiat, proche ou éloigné (Cette notion de périmètre de protection peut être autre que celle caractérisant l'état d'avancement des procédures de mise en oeuvre des périmètres de protection)

Point de surveillance (PSV) : Point (ou zone de surveillance réputée homogène) dans une installation matérielle qui peut faire l'objet d'un prélèvement

Point de surveillance principal (PSP) : Toute installation principale possède un seul point de surveillance principal

Point de surveillance secondaire (PSS) : Une installation principale peut comporter plusieurs points de surveillances secondaires.

Production : Eau traitée et potabilisée avant distribution

Réservoir ou Stockage (STK) : Dispositif de stockage constituant une installation secondaire pouvant appartenir soit à une station de traitement production, soit à une unité de distribution

Ressource : Eau prélevée avant potabilisation

Sise - eaux : Système d'information des services Santé Environnement

Station de Traitement production (TTP) : Installation principale dont l'objet est de permettre la caractérisation des données administratives et techniques relatives à la mise en distribution d'une eau traitée.

Unité de distribution (UDI) : Ensemble de tuyaux connexes de distribution dans lesquels la qualité de l'eau est réputée homogène, faisant partie d'une même UGE donc gérée par un seul et même exploitant et maître d'ouvrage.

Unité de gestion et d'exploitation (UGE) : Ensemble d'installations gérées par un même maître d'ouvrage et un même exploitant

IV : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource - production et distribution.

La commune de Moissac produit l'eau destinée à la consommation humaine à partir de la rivière Tarn (ou du Canal Latéral en secours). Les résultats du contrôle sanitaire montrent que la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, produite et distribuée sur les communes de Moissac et de Lizac, est conforme aux normes en vigueur excepté pour le paramètre équilibre calco carbonique. L'eau a été légèrement agressive ou agressive alors que la référence de qualité exige une eau à l'équilibre calco-carbonique ou légèrement incrustante. Cette agressivité peut contribuer à une dissolution des métaux et notamment du plomb quand ce matériau est constitutif des branchements publics ou des canalisations internes privées.

AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-CM20170921_28-DE
Regu le 27/09/2017

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



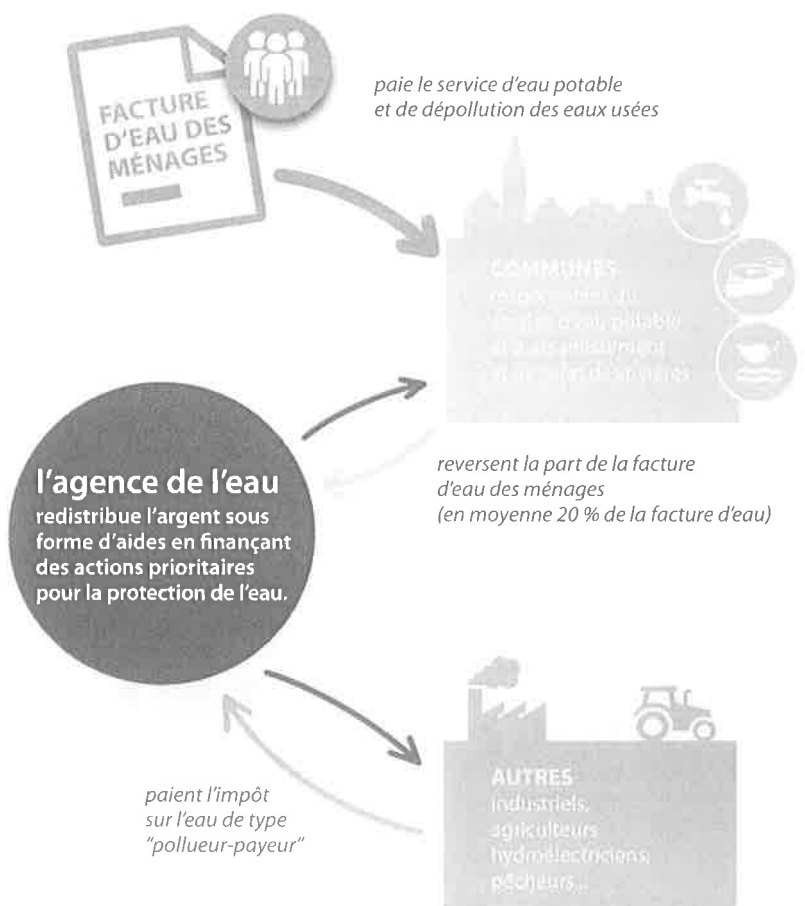
LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

En outre, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 266 M€ dont 225 M€ en provenance de la facture d'eau.



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2016 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2016 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2016

PAR L'AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE**POUR DÉPOLLUER LES EAUX**

- 7 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 120 000 EH (Equivalent Habitants).
- Plus de 3 300 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

**POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES
EN EAU POTABLE**

- 139 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 96 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 2 protocoles de renouvellement de plans d'actions territoriaux (PAT) ont été validés en 2016, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation, mise en place des plans d'action).

**POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS
DIFFUSES ET TOXIQUES**

- En 2016, plus de 80 % des investissements (ou études)

financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

- Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, les aides accordées par l'Agence en 2016 permettront la réduction de pollutions de plus de 2000 tonnes annuelles de Demande Chimique en Oxygène (DCO).
- L'année 2016 fut également marquée par la signature de l'accord-cadre conclu avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour une mise en conformité de 700 entreprises de peinture.

**POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX
AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ,
LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION
DES EFFETS CLIMATIQUES**

En 2016, 39 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 90 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 50 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 28 projets de solidarité ont été soutenus dans 16 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561363738
Fax 0561363728

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne ;
www.eau-adour-garonne.fr



L'agence de l'eau Adour-Garonne

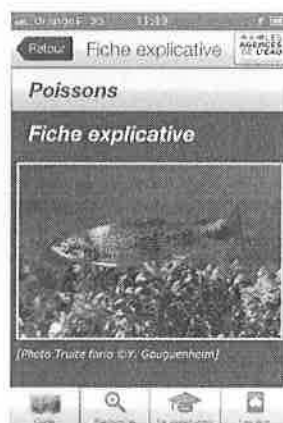
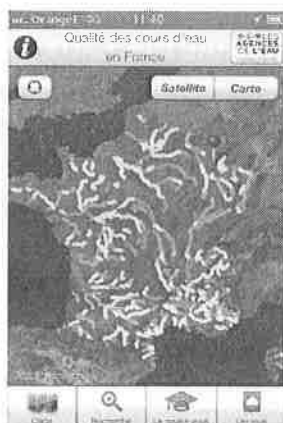
La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTE

→ QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIERES ?



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.